

EROSION MARINE ET COMPLEMENT DES HAVRES

Quelle stratégie adopter à l'échelle de la Côte des Havres?

13 NOVEMBRE 2007 A AGON-COUTAINVILLE

Synthèse des réflexions engagées

ETAIENT PRESENTS :

ELUS :

Monsieur Max AVENEL, Maire d'Agon-Coutainville ; Monsieur Olivier BECK, Maire de Montmartin et Président du Syndicat Intercommunal de Défense Littorale et d'Aménagement Touristique de la Baie de Sienne ; Monsieur Michel BOIVIN, Maire de Blainville-sur-Mer ; Monsieur Daniel CARIOU, Maire de Régnerville ; Monsieur Guy CHOLOT, Maire Adjoint de Portbail ; Monsieur Raymond COSTENTIN, Maire de Bricqueville-sur-Mer ; Monsieur Gérard COULON, Président du Syndicat Mixte du Pays de Coutances ; Monsieur Victor COUROIS, Maire de Lingreville ; Monsieur Raymond D'HOOGE, Elu d'Agon-Coutainville ; Madame Antoinette DUBOSQ, Elue de la Section Régionale Conchylicole et élue d'Agon ; Monsieur Jean GUIGAUD, Elu de la Communauté de communes de Montmartin ; Monsieur JUHEL, Maire adjoint de Régnerville ; Monsieur Daniel LEBLOND, Maire adjoint, Président OT de Portbail ; Monsieur Olivier LECLERC, Elu de la Communauté de Communes de Saint-Malo-de-la-Lande ; Monsieur Jean LECRIVAIN, Adjoint au maire de Barneville ; Madame Noëlle LEFORESTIER, Maire de Pirou ; Madame Catherine MALOREY, Conseillère Régionale ; Monsieur Jean RENAUD, Maire de Saint-Germain-sur-Ay.

REPRESENTANTS DE L'ÉTAT, DE COLLECTIVITES TERRITORIALES ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

Monsieur Eric De La Moussaye, Sous-Préfet de Coutances ; Madame Pascale Babillot, Chargée de Mission Politique Maritime et Territoires Littoraux au Service maritime de la DDE ; Monsieur Didier Birais, Chef du service Ressources Marines au Conseil Général ; Monsieur Blaise Micard, Chargé de mission Service Environnement au Conseil Général ; Monsieur Rémy Brun, DDAF ; Monsieur Bertrand Cousin, Assistant parlementaire du Député de l'arrondissement de Coutances ; Monsieur Saïd El Mankouch, chef du Service Développement Urbanistique au Conseil Général ; Monsieur Pierre Faguet, Ingénieur des TPE au Service maritime de la DDE ; Monsieur Pierre François, Chef de la cellule domaine public et eaux littorales au Service maritime de la DDE ; Monsieur Jean-Philippe Lacoste, Délégué Normandie du Conservatoire du littoral ; Monsieur Hervé Moalic, Directeur du Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche ; Monsieur Jean-Marie Naël, Chef du SAUE à la DDE ; Madame Sandrine Robbe, Chargée Mission au Service Mer et Littoral de la DDE ; Madame Zaïg Le Pape, Animatrice Mission Aménagement de l'Espace à la DDE ;

SOCIOPROFESSIONNELS :

Monsieur Claude COSSERON, Président de l'Association Syndicale Autorisée Saint-Germain-sur-Ay ; Madame De LA MOUSSAYE, Professeur de Lettres au Collège de Saint-Sauveur-Lendelin ; Monsieur Michel DESBIENS, Président de l'Association Syndicale Autorisée Digue Centre Coutainville ; Monsieur Philippe DOUCHIN, Président de l'Office du tourisme d'Agon-Coutainville ; Monsieur Gabriel DRIEU, Vice Président de la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air ; Monsieur Bruno EHRHART, Club Nautique Régnevillais ; Monsieur Richard ELI, Membre du Club nautique Régnevillais ; Monsieur Raymond ESNOL, Membre du Groupe de Prospective GIZC ; Madame Marie FAUBERT, Directrice de l'Association Avril ; Monsieur Jacques FRAGO, Président du Club Nautique Régnevillais ; Monsieur GUILLEMET, Administrateur de l'Association Avril ; Monsieur Pascal HACQUEBART, Directeur du Groupement d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux de Normandie ; Monsieur Marcel JACQUOT, Secrétaire de Manche Nature ; Monsieur Erick JEAN, Membre du bureau du Centre Nautique de la Pointe d'Agon ; Monsieur Serge LAIDET, Président de l'Association des

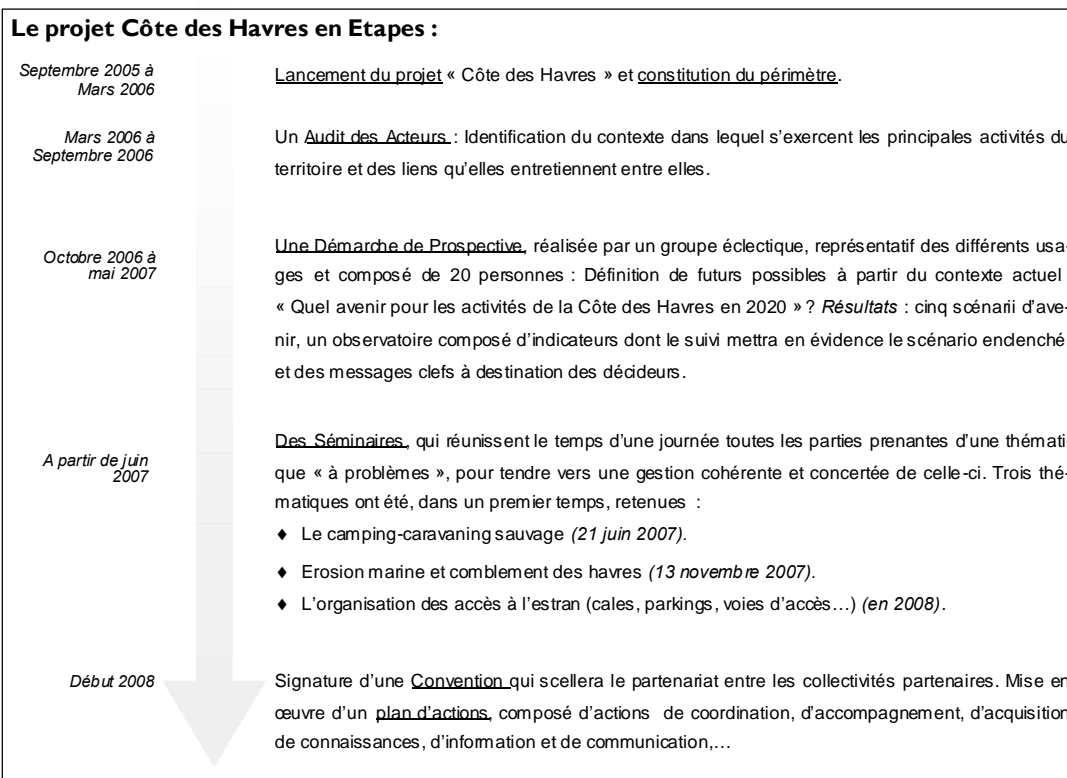
plaisanciers de Portbail ; Monsieur Michel LEBLOND, Conseiller du Syndicat de Défense de l'AOC de Pré-salé ; Monsieur Marc LECOUSTEY, Secrétaire général de la Chambre d'Agriculture ; Monsieur Michel LEMERCIER, Professeur d'Histoire-Géographie ; Monsieur Yves LERECULEY, Trésorier de l'Association pour la Valorisation et le Respect de l'Environnement du Havre de Régneville ; Monsieur Jean-François LEROY, Président de l'Office du Tourisme de Montmartin ; Monsieur Loïc LESAULNIER, Elu à la CCI ; Monsieur Franck LEVOY, Professeur à l'Université de Caen ; Monsieur Florent MAHE, Agriculteur et membre du groupe de prospective GIZC ; Monsieur PAVIER, Monsieur Jean-Paul Peltier, Géomorphologue ; Administrateur de l'Association Avril ; Monsieur Manuel SAVARY, Chargé de Mission à la SRC Normandie Mer du Nord ; Madame Nathalie SIMON, Chargée d'étude au CPIE du Cotentin ; Monsieur Thierry THIBAUT, Chargé de Mission au Conservatoire du littoral ; Monsieur Jacques VERGER, Trésorier Adjoint du Club Nautique Régnevillais ; Monsieur Pierre VOGT, Président du Centre Nautique de la Pointe d'Agon ; Madame Catherine ZAMBETTAKIS, Directrice du Conservatoire National Botanique de Basse-Normandie.

Le comblement des havres et l'érosion marine deviennent de plus en plus perceptibles et menaçants : d'ici 50 à 100 ans les havres seront colmatés, la pointe de Montmartin-sur-Mer a reculé de 200 m depuis 1992, à Créances le trait de côte a reculé de 130 m depuis 1992 (*source* : Gresarc). Face à ces tendances, les acteurs concernés se mobilisent pour entreprendre ou non des actions de gestion. Ces actions visent, bien souvent, un havre en particulier. Ce séminaire est l'occasion de réunir tous ces acteurs pour qu'ils partagent leurs points de vue. Les 8 havres de cette côte évoluent de manière similaire, il s'agit de tendre vers une stratégie de gestion commune et partagée sur l'ensemble de cette côte.

THEMATIQUE DE LA JOURNEE : L'avenir des havres du Cotentin et leur gestion, dans un contexte général d'évolution du trait de côte.

OBJECTIF : Définir une ligne directrice et/ou des éléments prioritaires en matière de gestion des havres du Cotentin.

PROJET COTE DES HAVRES : L'organisation de séminaires constitue une étape du projet « Côte des Havres ». Depuis septembre 2005, les élus du Pays de Coutances, associés à ceux des communautés de communes « Côte des Isles », « Entre Plage et Bocage » et « des Delles » se sont fédérés pour mettre en œuvre la Gestion Intégrée des Zones Côtières, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il vise à apporter des clés aux acteurs et principalement les élus, pour enrayer des difficultés de gestion, des conflits d'usages et ainsi de tendre vers un développement harmonieux de la Côte des Havres.



ÉTAT DES LIEUX PAR LES INTERVENANTS

FRANCK LEVOY

Mécanismes et Constat d'évolution

Professeur à l'Université de Caen, Directeur du Centre de Recherche sur les Environnements Côtiers (www.unicaen.fr/crec).

Sources des résultats présentés :

- Suivi annuel du trait de côte depuis l'étude globale de défense contre la mer de 89-90. <http://mer-littoral.lamanche.net/>
- Etude hydro sédimentaire des havres du Cotentin en vue de leur préservation. Conseil Général de la Manche, 2002. 3 havres étudiés (Portbail, Surville, Saint-Germain), aux singularités différentes.

1. QUEL MECANISME ?

Les havres connaissent une sédimentation importante, de plus en plus fine, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'embouchure.

- **La marée et ses courants** : constructeurs des deltas de marée et de la partie interne des havres.

Lors d'une marée la durée du flot est inférieure (5h30) à la durée du jusant (7h00). Ainsi les courants, qui transportent et déplacent les sédiments, sont plus forts pendant la période du flot. En conséquence, les sédiments déposés dans le havre lors de l'étalement (pleine mer) ne sont pas tous expédiés par les courants de jusant.

- **Les vagues** : une puissante action essentiellement externe aux havres.

La direction des vagues et leur déferlement, obliques à la côte, créent des courants longitudinaux, qui alimentent les flèches en sédiments (Ex. : Pointe d'Agon, Pointe du Banc). Ils participent ainsi à la fermeture des havres.

Par ce principe, la Pointe d'Agon s'est élargie de 550 m depuis 1750 et s'est allongée de 250 m de 1888 à 2006¹.

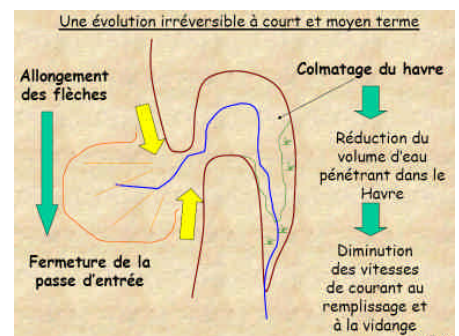
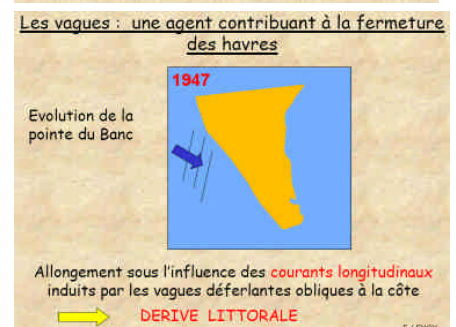
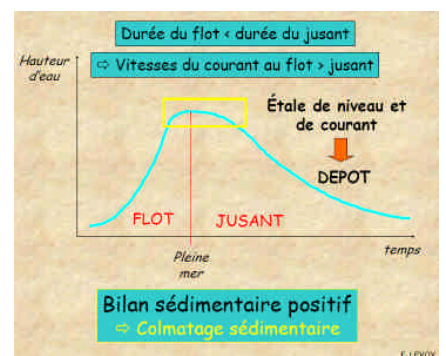
- **Le vent** conforte la dynamique des vagues.

➔ Evolution irréversible à court et moyen terme, par l'allongement, d'une part, des flèches et l'engraissement des deltas de marées qui entraîne la fermeture de la passe. D'autre part, le colmatage du havre entraîne une diminution des vitesses des courants de marée, qui renforce le dépôt de sédiments.

Par cette évolution le havre de Pirou, visible sur une carte de 1656, a disparu.

2. QUELLE VITESSE DE COLMATAGE ?

- **A l'échelle de la marée** :



¹ Thèse de Nicolas Robin, Université de Caen, septembre 2007

Havre de Portbail : A chaque marée le bilan sédimentaire est toujours positif et entraîne une sédimentation chronique. Le remplissage du havre à chaque marée est plus court que sa vidange (25% contre 75%). Les vitesses des courants lors du flot sont nettement supérieures à celles du jusant. Les sédiments se déplacent ainsi davantage lors du remplissage par rapport à la vidange (70% du temps au remplissage et 30% à la vidange). Au final, le transport de sédiments est plus important lors du flot, et entraîne à chaque marée un dépôt de sédiments que les courants plus faibles du jusant ne parviennent pas à expédier :

- 35 tonnes pour une marée moyenne (70) avec une agitation extérieure modérée à soutenue.
- 70 t en vive eau et une faible agitation.
- 140 t en vive eau et forte agitation.

Havre de Saint-Germain : colmatage actuellement plus lent qu'à Portbail (2 à 5 fois selon les marées).

Meilleure évacuation des sédiments à la vidange (teneurs en suspension proches au remplissage et à la vidange) :

- 48 tonnes d'apports en suspension en vive-eau.
- 7 t en marée moyenne.

■ A l'échelle de l'année :

Havre de Portbail : 18 à 25000 m³/an de sédiments entrent et restent dans le havre de Portbail.

Sur 2 années : Sédimentation de 2-3 mm/an dans la partie Nord et 10-15 mm/an dans la partie Sud ➔ 4 à 7000 m³ sédiments fins piégés par les herbues, le reste (75%) des sédiments entrants colmatent la partie sableuse du havre.

Havre de Saint-Germain : 8500 m³/an de sédiments.

■ A l'échelle pluri-décennale (1947-1998) :

Havre de Portbail : Entre 1947 et 1998, la surface en herbues de la partie Nord a augmenté de 80% à 90%.

La partie Sud a peu évolué. Un suivi topographique met en évidence un déficit de 205 000 m³ de sédiments entre 1977 et 1992, qui s'explique par l'extraction d'environ 300 000 m³ entre 1979 et 1984. L'apport de 155 000 m³ de sédiments en 7 ans (21 000m³/an) on comblé ce déficit en 2000-2001. Il faut donc s'attendre à un colmatage accéléré du havre Sud de Portbail et à un développement de la surface des schorres progressif, à un taux moyen de sédimentation de 3 cm/an.

Havre de Surville : augmentation de la surface végétalisée de 33% à 52% entre 1947 et 1998, par rapport à la surface totale du havre.

Havre de Saint-Germain : augmentation de la surface végétalisée de 38,5% à 56% entre 1947 et 1998.

3. QUEL AVENIR POUR LES HAVRES ?

- Végétalisation du havre Sud de Portbail dans 30 à 50 ans, avec un taux moyen de sédimentation de 3cm/an.
- Obturation des havres de Surville et de Saint-Germain dans environ 100 ans.

CONCLUSION

- Les havres sont des systèmes naturels très évolutifs sur des durées courtes (quelques années et quelques 10^{aine} d'années).
- Ce sont des milieux modifiés par des interventions anthropiques parfois anciennes.
- On note une tendance irréversible des havres à se colmater : obturation à l'échelle de 50 à 100 ans.
- La largeur des passes d'embouchure se réduit.

Professeur d'Histoire-Géographie.

Les havres ont un comportement démographique, économique et culturel spécifique. Dans quelle mesure, les activités anciennes ont-elles façonné les havres d'aujourd'hui ? Dans quelle mesure les activités contemporaines doivent-elles être poursuivies, accompagnées, encadrées, condamnées ?

1. UNE INDUSTRIE CHIMIQUE JUSQU'AU XIX^{EME} SIECLE : LES SALINES.

Activité particulière du Nord Ouest de l'Europe : « le sel par le feu ».

L'havelage se faisait de mai à septembre. Les saumiers grattaient le sable imprégné de sel (le sablon), stocké en meules, il était ensuite lavé, filtré, pour produire de la saumure. La saumure était chauffée pour évaporer l'eau (le climat ne permet pas une évaporation, solaire) et recueillir la croûte de sel qui sera brisée. Des fagots en grande quantité étaient importés du bocage (200 fournisseurs évalués).

Un statut fiscal particulier, celui dit du « quart bouillon » (les douaniers prélevaient le quart du bouillon), permettait de répondre à la concurrence du sel des marais salants de l'Atlantique.

Sur tous les havres, on dénombrait une main d'œuvre de 10 000 personnes. Cette pratique s'est arrêtée en 1865.

2. DES ACTIVITES D'EXPLOITATION.

EXTRACTION DE LA TANGUE.

La terre du département, d'origine acide, devait être amendée pour neutraliser les sols. La tanguie est constituée à plus de 60% de calcaire : elle sera utilisée dès le Moyen Age, à moindre frais, comme amendement. Après 400 ans d'amendement, on estime que certaines terres, sur 25 cm ne conservent plus que 2% de sol primitif. Le rendement avec tanguie aurait doublé « Ici, la terre est un don généreux de la mer » écrit Louise Pépin en 1939.

La demande forte en tanguie s'étendait jusqu'à 80 km des havres. Les voies de communication devaient être aménagées : Tourville a établi un droit de péage en 1858 sur ses « chemins tanguiers » ; 500 banneaux franchissaient les portes de Coutances par jour pendant 5 mois, le Boulevard de l'ouest a été percé pour ne plus voir les convois gravir la rue Geoffroy de Montbray. On estime à 2000 banneaux prélevés chaque jour du Havre de Lessay, ou en 1859 on dénombrait 270 propriétaires. Bilan : Vers 1850, on estimait à 2 millions de m³ les volumes retirés des 8 havres, dont 600 000 dans le seul havre de Regnéville.

EXTRACTION DE SABLE ET GRAVIER.

Les havres ont été des chantiers d'extraction de sable et de gravier au profit de la construction.

Entre 1968 et 1970, les prélèvements ont été de² : 200 000 tonnes à Agon, 350 000t à Portbail, 50 000t à St Germain, 10 000t à Geffosses. L'activité des sablières de Geffosses et Blainville s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 1990.

² Selon Jorand, cité dans le rapport du laboratoire central d'hydraulique de France de Maison Alfort de 1982.

ELEVAGE OVIN.

En 2000, on dénombre 4000 mères : 1800 pour le havre de la Vanlée, 1400 pour le havre de Régneville, 650 à Saint-Germain, 160 à Portbail.

L'élevage ovin limite l'extension du schorre sur la slikke et apparaît ainsi comme un frein au colmatage.

PECHE A PIED

Activité marginale, qui s'explique notamment par les tailles réglementaires des poissons à respecter.

Les coques profitent de la limonisation des havres pour y pulluler. Les havres ne sont pas classés au plan sanitaire donc libres de pêche aux plaisanciers, l'interprétation est plus restrictive pour les professionnels.

CHASSE AU GIBIER D'EAU.

La chasse au gibier d'eau ne concerne directement que 7 havres sur 8. Geffosses est devenu une réserve associée à une aire d'observation ornithologique.

On dénombre 300 pratiquants du 4 août au 31 janvier dans les havres, soit à la chasse « à la botte » (marche, fusil...), soit la chasse « au gabion » (petits immeuble fixes et dissimulés dans le marais, 15 dans la Vanlée et 1 à Agon-Tourville), soit au « hutteau » (petits gabions à roulette pour 2).

CULTURES MARAICHÈRES

Productions de carottes, poireaux, salades,... L'agriculture ne concerne pas seulement des lisières de havres mais des havres eux-mêmes puisque bon nombre de terres maraîchères ont été conquises sur le schorre. Jusqu'en 1973, l'Etat a concédé des polders à l'agriculture accélérant ainsi la réduction des havres (88 hectares sur celui de Saint-Germain, en 1972).

CUEILLETTE DE LA SALICORNE

La salicorne est utilisée comme condiment ou légume, sa cueillette s'effectue principalement en juin. Des pêcheurs à pied professionnels de la Baie de Somme se sont progressivement emparés de cette pratique familiale. Ils investissent les schorres armés d'astucieuses boîtes-faucheuses, qu'ils balancent d'avant en arrière. En quads ou à dos d'hommes, ils prélèvent quotidiennement quelques quintaux de salicorne, à destination des mareyeurs. Le produit est difficile à définir administrativement. Dépourvu de statut juridique clair, la cueillette de la salicorne reste libre, voire anarchique.

3. ACTIVITES D'ACCUEIL ET DE REFUGE.

TOURISME

Tous les havres n'ont pas été soumis à la même fréquentation. Surville est resté en dehors des flux touristiques. A l'inverse le havre de Carteret s'est donné une vocation affirmée d'un tourisme nautique et balnéaire, sa côte est urbanisée à 60 %. De manière générale, les havres, situés à proximité de sites et stations touristiques, deviennent des produits de consommation touristique, dont il faut gérer la ressource, notamment en maîtrisant les flux.

Alain Livory écrivait en 1989, à propos de la route d'accès à la Pointe d'Agon : « *elle a permis l'introduction d'une espèce très nuisible à tous les sites naturels : le touriste à 4 roues.... La fréquentation humaine a été décuplée ou peut être multipliée par 100 ! La qualité du site n'a fait que se dégrader depuis...* ». En 2007, ces propos sont à pondérer. La fréquentation a été canalisée et surtout le touriste s'est éduqué (ou a été éduqué).

NAVIGATION (COMMERCE ET PECHE)

Elle a par le passé concerné tous les havres. Régneville fût un port important qui s'est éteint au début du XX^e siècle : transport de la pierre à chaux vers la Bretagne (100 tonnes par jour en 1880), importation de charbon gallois (68 navires en 1894).

Le colmatage a limité la navigation à trois havres, au profit de la navigation de plaisance : Carteret (406 mouillages, accès 365 j/365), Portbail (200 mouillages, accès 343 j/365), Régneville-Agon (171 mouillages, accès 220 j/365). On dénombre 9 entreprises de vente, réparation, hivernage à proximité des 4 sites. Seuls Carteret et Portbail ont encore une vocation de pêche : une vingtaine de chalutiers ou caseyeurs à Carteret et quelques uns à Portbail.

L'accès aux ports d'Agon et de Régneville devient de plus en plus compromis par le colmatage du chenal. Les plaisanciers de ces deux ports ont perdu 100 jours/an de navigation depuis 25 ans.

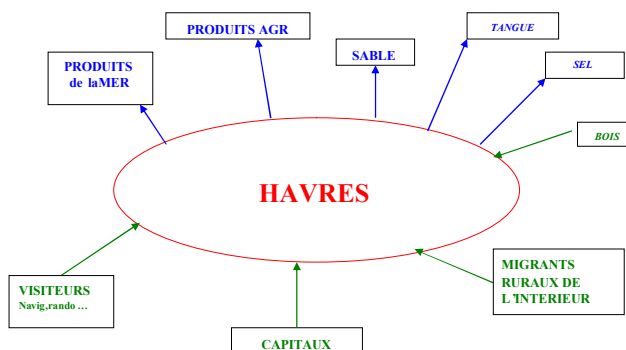
CHANTIERS CONCHYLICOLES.

La conchyliculture reste en marge des havres, mais elle dépend de leurs apports en eaux douces et planctons. Indirectement, les exigences en qualité de l'eau de cette activité encourage une meilleure vigilance de celle des havres et de leurs bassins versants. Seulement, le havre de Blainville est directement impliqué par la conchyliculture, où sont établis les ateliers et bassins de la CABANOR.

Complément d'informations lors du débat avec les intervenants : l'activité de transformation, de purification de la conchyliculture, dépend de pompage d'eau de mer au niveau de points de forage situés à proximité des havres. Les conchyliculteurs constatent un dessalement de ces forages. Ce phénomène peut s'expliquer par l'évolution du trait de côte qui impacte sur la pénétration des eaux marines au niveau des nappes phréatiques en bord de côte. Mais il faut tenir compte également de l'importance de la pluviométrie, qui influe sur la quantité d'eau douce dans le sol.

CONCLUSION : PERTINENCE DES ACTIVITES ANCIENNES POUR GERER LES NOUVELLES

L'homme a toujours investi les havres, qui sont des lieux d'échanges :



Les activités anciennes ont été intenses. Elles ont participé au façonnement des havres actuels. La gestion des activités actuelles dans le respect de l'environnement doit être réfléchie.

Quelles sont les limites du compromis entre la pratique des usages et la défense du milieu ?

Déléguée régionale de l'Antenne de Basse-Normandie du Conservatoire Botanique National de Brest

Les havres recèlent 2 principaux habitats : la slikke (partie basse, non végétalisée) et le schorre (partie haute, végétalisée). Les havres sont des systèmes dynamiques qui naturellement se combrent. On assiste donc à un glissement progressif de la slikke vers le schorre.

On retrouve la plus forte diversité d'habitats sur le haut schorre : zone d'interface terre-mer, contraintes du milieu moins homogènes. 4 principaux facteurs participent à cette diversité :

- Apports d'eau douce : favorable au développement de roselière, groupements à ajoncs, à scirpe,...
- Zones de lisière de dunes : pelouse sur sable, végétations pionnières à frankénie, Pourpier maritime...
- Vase plus ou moins sableuse : groupement à lavande de mer, à armoise, à chiendent maritime, à fétuque rouge...
- Salinité forte : groupement à salicornes, à spartine...



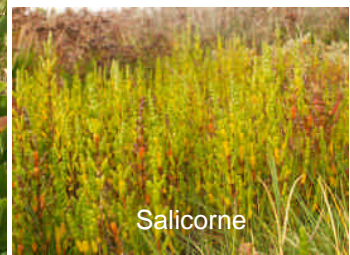
Scirpe maritime



Pourpier maritime



Lavandé de mer



Salicorne

La vulnérabilité du haut schorre s'explique principalement par :

- Sa faible résilience : grandes difficultés à se régénérer.
- La régression de sa surface : gestion dépendante des aménagements, de la fréquentation voire la surfréquentation ponctuelle, pâturage mais aussi surpâturage localement.

Exemple : le développement du chiendent piquant entraîne une eutrophisation et une forte évolution du milieu.

Les Havres du Cotentin recèlent une part importante du patrimoine de la flore des prés salés de Basse-Normandie. Pour certaines espèces, les havres hébergent leurs seules populations actuelles. Cela pose la question de la diversité génétique.

Directeur du Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux de Normandie _ www.gemel.org

Cette présentation reprend les travaux menés dans le cadre du programme BRANCH³, qui se sont portés principalement sur le havre de Régneville.

1. INVERTEBRES

Le gémel a étudié tout au long de l'année 2006, la diversité d'espèces d'invertébrés et le nombre d'individus par espèces, sur des stations aux conditions sédimentaires différentes.

Principaux résultats :

- Grandes diversités en milieux sédimentaires : les sédiments fins se situent principalement à l'intérieur des havres, on y retrouve également plus de vase.
- Les conditions de vie et les espèces présentes sont très différentes de l'intérieur du havre à son embouchure, selon les milieux sédimentaires.

Les havres sont des zones très productives : nombreuses larves et naissains. Il existe peu d'espèces dans les havres en raison des contraintes environnementales, mais elles se reproduisent beaucoup. Tous ces invertébrés sont à la base des chaînes alimentaires, ils constituent les ressources alimentaires des poissons, de l'avifaune,...

2. LIMICOLES (OISEAUX QUI VIVENT ET SE NOURRISSENT SUR LA VASE)

Le gémel a étudié pendant un an les effectifs de limicoles par espèce, au niveau de reposoirs disposés en quatre lieux du havre de Régneville (Cf. schéma suivant). Ces reposoirs sont fréquentés par des espèces différentes tout au long de l'année avec des effectifs variables : il s'agit de nombreux migrateurs. Les havres jouent un rôle de survie, de halte migratoire, de ressources alimentaires pour l'hiver.

POUR CONCLURE :

- Les périodes de présence et d'abondance des oiseaux ne correspondent pas avec celles de leurs proies.
- Les localisations des reposoirs de limicoles évoluent au cours de l'année.
- Anthropisation actuelle du secteur (action de l'homme plus présente).
- Changement climatique : modifications des aires de répartition des prédateurs et des proies.
- Comblement des havres : fonctionnalités modifiées
- Milieu complexe et hautement dynamique
- Nécessité de suivi à long terme intégré

³ **BRANCH**, Biodiversity Requires Adaptation in Northwest Europe under a CHanging climate (besoins d'adaptation de la biodiversité dans le Nord-Ouest de l'Europe sous un climat en changement) est un projet d'aménagement de l'espace financé par INTERREG IIIB, qui vise à rassembler les aménageurs du territoire, les responsables politiques et les scientifiques à travers l'Europe du Nord-ouest. www.branchproject.org/fr/

PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS

Complexité du phénomène.

L'instabilité des flèches, liés à plusieurs facteurs (la courantologie des rivières et des marées, les aménagements, les tempêtes), témoigne de cette complexité. Les passes d'embouchure se décalent. La flèche de Montmartin avait disparu déjà au début du 20^è siècle (1910). Avant, elle se prolongeait jusqu'à Régneville. Aujourd'hui, elle est contrainte par la digue basse de Montmartin.

Les impacts de la disponibilité sédimentaire, difficiles à appréhender, montrent également cette complexité.

L'extraction de sédiments à Agon a pris fin en 1974. Elle a eut d'importants impacts sur la plage de Coutainville et sur la progression de la construction de la Pointe d'Agon : 6 crochons (extrémité des flèches sédimentaires) formés avant extractions, 2 crochons après. Depuis 1980, déroulement normal de la construction de la flèche sableuse.

La présence de bancs de sable influence la croissance des flèches.

Réflexion globale sur plusieurs havres, notamment au regard de la biodiversité.

La biodiversité trouve son compte, dans tout phénomène dynamique et global : des endroits sont érodés, d'autres sont en accrétion. L'évolution de la côte et des havres ne remet pas en cause directement la biodiversité, il n'est pas légitime de justifier des aménagements dans l'objectif de la maintenir. On peut concevoir ces aménagements pour autre chose (activités). Il n'y a pas d'incompatibilité entre l'entretien d'un havre et la biodiversité, puisque les services de l'Etat se sont prononcés positivement pour les aménagements en Baie de Sienne.

La réalisation d'aménagement doit être conçue comme un système, tout se tient, il faut une cohérence. Par exemple, la digue basse de Montmartin aurait dû être accompagnée d'autres aménagements sur la plage de Montmartin, qui n'ont pas été réalisés. La nouvelle géométrie du havre a entraîné d'importants impacts, elle a repositionné le delta de flot, rendant inévitable l'érosion de la pointe de Montmartin. Cette digue a néanmoins l'avantage de protéger Montmartin.

D'autre part, la digue basse a eut un impact énorme, car elle est perméable aux écoulements. Cela a rendu instable la plage de Montmartin et à limiter la sédimentation.

Les conséquences des changements climatiques sur l'évolution des havres.

L'étude des changements climatiques et leurs conséquences est très complexe et exige de bâtir de nouveaux programmes de recherche, très lourds à mettre en œuvre. On ne dispose d'aucunes données prévisionnelles en Basse-Normandie. Il faut se référer aux études globales et décliner les prévisions à l'échelle locale. Cette déclinaison est imprécise, il existe d'importantes disparités régionales, d'autant plus dans un système fermé comme la Mer de la Manche. On sait que des zones d'érosion pourraient être demain en accrétion et inversement.

Les échéances en matière de comblement des havres et des changements climatiques posent la question de l'échelle de temps. L'urgence de l'évolution des havres est soulignée, au regard de l'échelle de temps plus longue des changements climatiques. L'évolution climatique implique néanmoins de justifier la réalisation de ces équipements et leur pérennité, face aux bouleversements à venir.

Compromis, partage de connaissances, lieux institutionnels adéquats.

Ce séminaire témoigne de la difficulté de mener à son terme un projet à proximité des havres et de la mer. Quand on monte un projet, on ne peut pas satisfaire tout le monde. On doit faire la synthèse la moins mauvaise. Mais chacun veut la meilleure solution et certains acteurs se positionnent sur des créneaux non négociables. Sans concession aucun projet n'est possible sur la côte. Qu'est-ce qui est négociable ? Y-a-t-il la possibilité de négocier ?

Exemple du projet d'aménagement de la Baie de Sienna. Depuis 4 ans, des études ont été réalisées pour trouver les réponses, dans tous les domaines. D'après les scientifiques, la solution proposée pour le havre de Régneville est la moins impactante pour l'environnement. Les services de l'Etat se sont prononcés positivement sur ce projet. Il a néanmoins été contesté lors de l'enquête publique. Certains acteurs affirment que l'on peut mettre en place des méthodes plus douces. Les élus sont découragés.

Il faut réunir autour d'une même table l'ensemble des acteurs et organismes concernés. Les personnes opposées doivent faire des propositions. Tout est ouvert, les élus sont prêts à investir dans des compensations, des réaménagements environnementaux (ex. : estuaire de la Seine). C'est l'enjeu du projet Côte des Havres, de permettre aux acteurs de trouver la moins mauvaise solution, en menant une concertation sur les 8 havres.

Le partage. Partager quoi, quelle échelle de partage, quel degré de partage, quelles règles de partage (à l'unanimité ou à la majorité ?). L'idéal est de tendre vers le compromis. Qui est l'arbitre du compromis ? Si le compromis n'est pas possible, peut-on se contenter de la majorité ?

L'Etat recherche le consensus dans les projets, avec l'expression claire et partagée des besoins.

Partage de connaissances : Peu de partage de connaissances de la biodiversité, qui doit être intégrée dans tout aménagement. La concertation permet d'accepter les diagnostics, les projets.

Des connaissances restent à combler. Pour ne pas subir les études d'impacts, il faut un suivi de l'environnement sur le long terme.

Structure compétente et référente.

Il faut des projets coproduits qui exigent des lieux de coproduction, une culture de projet et de concertation. Il n'existe pas de lieu pour produire cette négociation. La GIZC pourrait être l'instance de gouvernance, de concertation. Elle permettrait d'élaborer une méthode et une stratégie avec l'ensemble des parties prenantes, qui devraient être ensuite validées par les instances disposant des compétences requises et du pouvoir de décision, car la GIZC ne dispose pas de moyens juridiques d'imposer des solutions et d'être maître d'ouvrage.

Face à l'urgence le rôle et la représentativité de cette structure sont-ils suffisants ?

La commission locale du débat public pourrait être une autre solution.

Les élus demandent un meilleur accompagnement de l'Etat dans leurs projets. Ce dernier encourage les projets tenant compte du développement durable et répondant à l'intérêt général.

Outils, pour porter ce type de projet.

Renouveaux des Schémas de Mise en Valeur de la Mer : depuis 2005, les collectivités en charge de l'élaboration d'un SCoT peuvent entreprendre un volet maritime valant SMVM.

Observatoire réalisé dans le cadre du Projet Côte des Havres : outil de veille et de perception des évolutions.

A Graye-sur-Mer dans le Calvados, le projet de défense contre la mer a été intégré au sein du document d'objectifs Natura 2000.

Faire le lien avec les outils existants : SCoT, conventions territoriales.

La Prévention.

Faut-il laisser faire et voir après ? Le laisser-faire peut-être une veille active, ce n'est pas « ne rien faire ». C'est une vraie décision qui implique une gestion non active. Au-delà du laisser-faire, certains proposent de mener une gestion active, qui relève plus d'une gestion des espaces naturels, d'un entretien du milieu en fonction des besoins, des changements climatiques.

Mais, laisser-faire les évolutions naturelles, ne permet de répondre ni aux responsabilités des élus en cas d'accident sur les zones d'érosion à risque, et ni à l'urgence (l'absence de prévention donne souvent lieu à une gestion curative). Il faut faire attention à la stratégie du coup par coup à la suite de catastrophes, de tempêtes. Les solutions d'urgence sont toujours désastreuses, les impacts des aménagements sur le déficit sédimentaire sont plus importants. Il faut faire du préventif. Ce qui a été réalisé pour protéger le Nord de la cale de Blainville en mars 2007, doit être évité : les aménagements préventifs n'ayant pas été réalisés, un important déchargement de blocs a été réalisé suite à un affaiblissement soudain de la flèche.

En matière de prévention et d'intégration dans l'environnement, le rechargement de plage est positif, c'est une pratique très développée à l'étranger. Mais on dispose de peu de source de matériau adéquat. La Digue Centre de Coutainville a bénéficié de cette technique, qui s'est avérée concluante : on a engraisé le haut de la plage en sables, prélevés à Blainville.

On a du recul aujourd'hui, sur ces aménagements. Il faut faire des choix : Est-ce qu'on défend et comment on défend ? Si on regarde, on est spectateur. Il faut avant tout être acteur.

PREMISSES D'UNE STRATEGIE DE GESTION

Promouvoir une gestion globale, cohérente, à l'échelle de la Côte des Havres, tout en tenant compte des spécificités locales.

Outils :

Utiliser les SCoT, envisager un SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer).

Moyens :

Méthode de projets aux principes clairement affichés :

- Concertation,
- Coproduction de projet,
- Partage,
- Croisement de savoirs et connaissances (scientifiques, extérieurs, locaux,...), prioriser les besoins, les solutions existantes,
- Culture d'anticipation, de prévention (en opposition à une gestion d'urgence). Promouvoir une méthode homéopathique et non chirurgicale. Encourager des travaux réversibles et non irréversible,
- Compromis pour trouver des solutions partagées.

Constituer une **équipe de gouvernance**, composée d'acteurs locaux et extérieurs : construire un projet négocié.

Structure porteuse bien identifiée, disposant de moyens financiers et permettant la mutualisation de moyens.

Bonne **échelle de temps**, **échelle géographique** cohérente qui s'affranchie des limites administratives.

Développer des **responsabilités** vis-à-vis d'un territoire (sensibilisation, information) : sa biodiversité, ses usages, son histoire,...

Rôle des élus : légitimité en matière de décision, besoin de concertation avec l'ensemble des acteurs et notamment les associations. Accompagnements des élus dans leur projet par les services de l'Etat (plus de conseil).

Les participants de ce séminaire ont affirmé la volonté de donner une suite à cette journée de travaux.

Fait à Coutances, le 12 décembre 2007.